

Sortie de véhicules de la parcelle N° 0241

Situation actuelle et projet annoncé

La plupart des habitations existant actuellement rue des Chênes Verts sont situées du côté Ouest de la chaussée, c'est-à-dire proches de la nouvelle chaussée.

La présence de bordures hautes comme délimitation est justifiée pour éviter des stationnements parasites mais constitue une difficulté, voire un risque, pour les manœuvres d'accès aux parcelles *lorsque la chaussée est trop proche de l'accès aux parcelles*. Il conviendrait de revoir le tracé de la voie ou de sa délimitation à certains endroits.

D'après le plan ce problème a déjà été résolu en de nombreux endroits :

- La quasi-totalité des nouvelles habitations débouchent sur les voies de desserte et ne sont donc pas concernée par ce problème.
- Les habitations situées côté Est sont à plus de 2m50 de la chaussée, du fait de la traversée de la voie piétonnière et disposent d'au moins 6m pour manœuvrer.
- Ceux débouchant de l'Ouest en face des voies de desserte disposent de larges espaces en face de leurs sorties, permettant les manœuvres.
- La plupart dans la zone centrale de la rue de Chênes Verts disposent d'un espace végétalisé (2m30) entre leur portail et la nouvelle chaussée (coupe BB) ce qui leur alloue presque 6m avant obstacle.
- **Par contre, sur le « plan général des travaux », à divers endroits restant (ex : coupe A-A) ainsi que vers la parcelle N° 0241 la largeur résiduelle rapproche la chaussée des sorties de garages. Il serait souhaitable d'augmenter autant que possible cette distance, pour être équivalente à celle dont disposent d'autres riverains.**

Modification souhaitée :

Pour ce qui nous concerne, vers la parcelle 0241, afin de rendre possibles les manœuvres de véhicules accédant à la parcelle, il serait souhaitable de déporter au maximum la chaussée vers l'Est en élargissant au maximum la zone végétalisée de son côté Ouest.

Nous souhaiterions que la nouvelle voie piétonnière soit déportée vers l'Est. Sans la zone végétalisée le long de LN9 (comme ce serait déjà le cas, plus au Nord, le long de la parcelle 1755), ceci permettrait de maximiser les zones végétalisées du côté Ouest, en leur donnant une largeur aussi proche que possible de celles se trouvant de ce même côté ailleurs dans le nouveau tracé). Ceci permettrait de disposer d'un recul comparable à celui présent pour d'autres accès à la nouvelle voie.



Une autre solution pourrait être que l'entrée des véhicules du nouveau lot N° LN9 se fasse sur la rue des chênes Verts, en face de notre portail, et non sur la voie de desserte, laissant alors plus de place pour les manœuvres, en aménageant localement la traversée de la voie piétonnière comme cela est déjà prévu pour les parcelles N° 1755, LN1, LN2, LN3, LC1, N°1019, N°1708, etc.